



## PACS PIECES A PRODUIRE

- les pièces d'identité **en cours de validité** de chacun des partenaires.
- la déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité et attestations sur l'honneur de non-parenté, non alliance et résidence commune (CERFA disponible sur le site du service-public).
- l'original de la convention de PACS devant comporter la signature de chacun des partenaires (CERFA disponible sur le site du service-public).

*(la convention de PACS est conclue par acte sous seing privé ainsi elle peut simplement faire référence aux articles 515-1 à 515-7 du code civil. Un modèle de convention-type est disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr)).*

- les extraits ou copies intégrales d'acte de naissance avec indication de la filiation des partenaires de - **3 mois par rapport au jour de l'enregistrement**.
- certaines pièces complémentaires en fonction de la situation personnelle (divorcé/veuf/étranger/réfugié) de chacun des partenaires  
*(voir selon votre cas sur le site du service-public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618/personnalisation/resultat?lang=&quest=>)*